



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026
COMMUNE DE CONS-LA-GRANDVILLE

La réunion a débuté le 21 septembre 2026 à 19h30 sous la présidence du Le Maire, Véronique CASTRONOVO.

Membres présents :

Madame BERNARD Isabelle
Madame CASTRONOVO Véronique
Madame DERUEM Marie-Sophie
Monsieur DROMRE Daniel
Madame DROMRE Marie-Claude
Monsieur FAGNOT Michel
Monsieur HENRY Robert
Monsieur LACROIX Michel
Monsieur LECLERCQ Fabrice
Monsieur MICHEL Pierre
Madame THIRY Denise

Membres absents représentés :

Madame BEL-GAHLA Fouzia	Pouvoir donné à Mme DROMRE Marie-Claude
Madame NEMEC Aliénor	Pouvoir donné à Mme CASTRONOVO Véronique
Madame STEFANUTO Emmanuelle	Pouvoir donné à Mme BERNARD Isabelle

Membres absents :

Monsieur LE ROUX Clément

Secrétaire de séance : Monsieur LECLERCQ Fabrice

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

DM2026068	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 août 2026
DM2026069	Instauration de la taxe d'habitation sur les locaux vacants (TVLH) Coupes de bois 2027 (Reporté)
DM202670	Numérotation des garages "rue des Prés"
DM2026071	Décision modificative n°2
DM2026072	Décision modificative n°3 Questions diverses

DM2026068 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 août 2026
--

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui a eu lieu le 25 août 2026, et constatation qu'aucune observation n'a été formulée par les membres du conseil municipal, il est proposé de valider le compte rendu tel qu'il a été rédigé.

Approbation :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **d'approuver le procès-verbal de la réunion du 25 août 2026** sans modification.

14 voix pour

DM2026069 - Instauration de la taxe d'habitation sur les locaux vacants (TVLH)

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 Bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

14 voix pour

Coupes de bois 2027

Reporté pour manque d'information

DM202670 - Numérotation des garages "rue des Prés"

Il est prescrit une nouvelle numérotation dans la rue des Prés.

Les garages situés après le n°13 rue des Prés à Cons La Grandville seront numérotés n°

14 rue des Prés.

14 voix pour

DM2026071 - Décision modificative n°2

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que pour solder la facture concernant la réfection de la voirie et du trottoir rue Jardins aux Bois, il manque la somme de 1 149,86 €.

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) – Op.	Montant	Article (chapitre) – Op.	Montant
231 (23) – 2025002	1 149,86 €	10222 (10)	1 149,86 €

TOTAL	1 149,86 €	TOTAL	1 149,86 €
-------	------------	-------	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

14 voix pour

DM2026072 - Décision modificative n°3

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que pour payer les intérêts des emprunts en totalité de l'année 2026, il manque la somme de 55,01 €.
Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) – Op.	Montant	Article (chapitre) – Op.	Montant
66111 (66)	55,01 €	7025 (70)	55,01 €
TOTAL	55,01 €	TOTAL	55,01 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

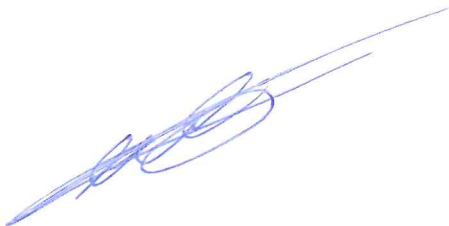
14 voix pour

Questions diverses

Le conseil municipal autorise Madame le Maire a adressé un courrier à Monsieur le conservateur régional de l'archéologie, Monsieur Payraud Nicolas, à propos de la réinhumation de la dépouille du Capitaine Jean-François Zentz.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h50.

Monsieur LECLERCQ Fabrice
Secrétaire de séance



Véronique CASTRONOVO,
Le Maire

